

LE BERRE Alain
3, Chemin de l'Allegoat
22620 PLOUBAZLANEC

Syndicat des Copropriétaires
Résidence les « Ormes »
Foncia-Rondeau, syndic
19 rue de de la Tour
75116 PARIS

Phytopathologiste – Diagnosticien
Retraité INRA
Tél : 06 60 44 10 88
Email : alb.ploubaz@kmel.bzh

Ploubazlanec, le 14/09/2021

Madame,

Pour donner suite à la réception de votre ordre de service, je me suis rendu le 08 septembre 2021 sur le site de la résidence « Les Ormes » au 6-12 Avenue Jean Moulin à Montreuil afin de procéder à l'analyse sanitaire de plusieurs arbres de haute tige implantés dans l'espace vert du site. Vous trouverez ci-dessous le résultat de mes observations ainsi que les recommandations concernant cette étude.

N° **1,2,3** : Marronniers (*Aesculus hippocastanum*) implantés sur pelouse en alignement à l'arrière du pignon d'un bâtiment. Ils ont récemment fait l'objet d'une taille « dite douce » qu'il conviendrait de revoir car la surface de la plaie pratiquée n'est pas régulière. Par ailleurs le N° 1 présente, sur une plaie de plus de 10 cm de diamètre (cf. photo N° 1), des symptômes caractéristiques de la présence d'un champignon lignivore. L'évolution des symptômes sera donc impérativement à surveiller dans les années à venir.

N° **05** : *Prunus sp* implanté sur pelouse à proximité des marronniers. Cet arbre est sain mais avec un tronc qui commence à être envahi par du lierre. L'élimination de ce parasite est donc vivement conseillée.

N° **08** : Robinier (*Robinia pseudo acacia*) implanté sur pelouse en bordure de l'allée d'entrée de la résidence. J'ai observé la présence de deux plaies creuses occupant un volume supérieur à la moitié du tronc. Dans le but d'une mise en sécurité du site, l'élimination de cet arbre est donc à programmer dans les plus brefs délais.

N° **15 à 17** : Robiniers (*Robinia pseudo acacia*) implantés sur pelouse, j'ai observé la présence d'une branche creuse dans le houppier du n°17. Dans le but d'une mise en sécurité du site, il conviendrait de procéder rapidement à l'élimination de cet organe.

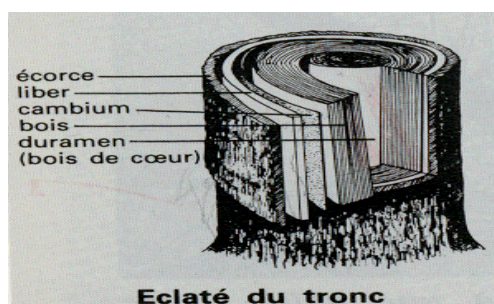
N° **18 à 21** : Robiniers (*Robinia pseudo acacia*) implantés le long du parc de stationnement automobile et à l'arrière du pignon d'un bâtiment. Cet alignement était composé de sept sujets lors de notre précédente visite. Seul le n°18 présente des symptômes de dépérissement à un stade avancé. Compte tenu de l'historique de cette plantation, la surveillance de l'évolution de son état sanitaire est donc vivement conseillée.

N° **32** : Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) implanté sur pelouse à proximité du pignon d'un bâtiment. Cet arbre qui ne présente aucun symptôme malade est sain.

N° 34 : Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) qui est implanté sur pelouse et à proximité du parc de stationnement automobile. Nous avons constaté la chute accidentelle d'une branche d'un diamètre de 30 cm de diamètre. Le bois interne de cet organe s'est révélé être sain. Cet événement n'est donc pas lié à la présence d'un organisme pathogène. Ce type de chute imprévisible est connu pour cette essence et imprévisible. Compte tenu de l'environnement de l'arbre, et dans un souci de mise en sécurité du site, la création d'une zone de sécurité à l'aplomb de l'extrémité des branches serait vivement conseillée. Si ce type d'intervention s'avérait non réalisable pour diverses raisons, une réduction de la couronne pourrait être envisagée en veillant à ce que la dimension des plaies de taille ainsi pratiquées ne soient pas d'un diamètre supérieur à 15 cm.

Nous avons également constaté la présence de deux érables (*Acer platanoides*) implantés à l'aplomb des places de stationnement 17 à 19 qui sont moribonds et présentent un danger lié au risque de leur chute accidentelle. Leur abattage est donc à programmer dans les plus brefs délais.

Il faut avant tout savoir que les symptômes de pourriture et cavités signalées ci-dessus ont pour origine une infection par des champignons qui appartiennent à une famille d'organismes fongiques, dits lignivores. Ils pénètrent dans les tissus internes du bois par l'intermédiaire de plaies – de taille ou accidentelles – et ont la particularité de se nourrir essentiellement de la lignine du bois. La lignine est un des composants principaux du bois interne du tronc comme des branches qui sont à l'origine de la solidité des arbres, et donc de leur résistance mécanique. En simplifiant, l'évolution de ces bios agresseurs se visualise sous l'aspect de quatre stades : décoloration, nécrose, pourriture et creux. La vitesse d'évolution de ces différents stades varie en fonction de plusieurs facteurs dont certains sont non contrôlables tels que : le climat, la nature du sol, l'essence, l'environnement... Il faut donc bien comprendre que la zone périphérique (**liber**) du bois où se situent les vaisseaux (voir schéma ci-dessous) est la dernière à être atteinte par cette infection. En conséquence, la sève continuant à circuler, l'arbre a une apparence de vie normale (apparition et chute des feuilles) au cours des saisons mais sa résistance mécanique est altérée, ce qui peut entraîner une chute accidentelle de tout ou partie du houppier sous l'action d'éléments particuliers tels que des vents violents, amas de neige ou de glace..., mais également de leur propre poids.



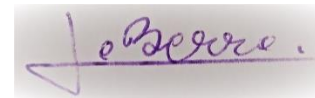
Il nous semble également important et primordiale de préciser qu'un « élagage d'entretien » doit consister à pratiquer l'élimination des branches mortes et que toute taille d'une branche saine doit s'effectuer en biseau et ne doit en aucun cas dépasser 15 cm de diamètre. Ce mode de procédure facilite grandement le processus de cicatrisation mis

en place par la plante à la suite d'une plaie, contrairement à des plaies d'un diamètre supérieur et ou horizontales.

D'autre part, lors de cette visite, vous m'avez interrogé sur un projet de plantation dans les séparations des zones de stationnement du parking de la résidence. Dans un but de pérennisation de ces espaces végétalisés, il est vivement conseillé d'utiliser des espèces dites « arbustives » à croissance rapide qui fleurissent et tolèrent une taille régulière et pourront donc être limités dans leur développement au maximum à 1,50 mètre de hauteur.

En restant à votre disposition pour tout renseignement et ou analyse complémentaire, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Le Berre



N° 01



Plaie récente effectuée à plat révélant une zone de décoloration liée au début d'une infection d'un organisme fongique lignivore

Moignon de branche pourrissant qui pourrait être le départ d'une zone de pourriture liée à un organisme fongique lignivore



Plaies creuses dues à un organisme fongique lignivore

N° 08